



Date de parution 19 février 2004

Directeur de la publication :
B. COLINET, inspecteur d'académie
N° ISSN : 1281 - 1785
Inspection académique de la Haute-Saône
5, Place Beauchamp
B.P. 419 - 70013 VESOUL cedex
Téléphone : 03.84.78.63.00
Télécopie : 03.84.7863.63

LE BULLETIN DÉPARTEMENTAL DE L'INSPECTION ACADÉMIQUE DE LA HAUTE-SAÔNE

DANS CE NUMÉRO :

Personnels

- .PUBLICITE FALLACIEUSE
- .MUTATION DES INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DES ECOLES
- .ACCES AU CORPS DES INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE
- .DIRECTEUR D'E.R.E.A.
- .DEMANDE DE DECOMPTES POUR LA RETRAITE
- .POSTES : ENSEIGNEMENT EN Allemagne
- .APPEL A CANDIDATURES : RENTREE 2004
- .PERSONNELS DE DIRECTION ANNEE 2004
- .COMPTES PERSONNELS D'ANNUAIRE
- .MAINTENANCE ET DEPANNAGE INFORMATIQUE DES ECOLES

Examens et concours

- . EXAMEN DU CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE

Informations diverses

- . ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES
- . CULTURE SCIENTIFIQUE
- . PRATIQUE DU BASKET A L'ECOLE
- . PROJET S ARTISTIQUES ET CULTURELS 1er DEGRE

ANNEXES :

- FICHE D'INTENTIONS BASKET ECOLE
- RESULTATS DE L'EVALUATION NATIONALE classe de sixième
- ORIENTATION AU COURS ET A L'ISSUE DU CYCLE ELEMENTAIRE *rappel des procédures et instructions*



Editorial BD

J'appelle tout particulièrement votre attention sur trois thèmes évoqués dans ce numéro

- ✓ la maintenance et le dépannage informatique dans les écoles assurés par le RAIP 1^{er} degré
- ✓ les résultats de l'évaluation nationale en classe de 6^{ème} pour l'année scolaire 2003/2004
- ✓ les instructions concernant l'orientation au cours et à l'issue du cycle élémentaire.

B. COLINET

PERSONNELS

PUBLICITE FALLASIEUSE

L'attention est appelée sur les agissements de la société SAPY , qui diffuse, auprès des écoles et des EPLE, des prospectus publicitaires concernant une « boîte de secours – risques majeurs » sur lesquels elle fait figurer, sans autorisation, la marianne et le logo du ministère de l'éducation nationale. Elle s'est également octroyée la liberté d'inclure son propre logo et ses coordonnées sur des copies des pages du B.O. hors série n°3 du 30 mai 2002 relatif au « plan particulier de mise en sureté ».

CETTE PUBLICITE PRESENTE UN CARACTERE FALLACIEUX

MUTATION DES INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DES ECOLES PAR EXEAT/INEAT DIRECTS NON COMPENSES SIMPLES OU POUR RAPPROCHEMENT DE CONJOINT

Rentrée 2004

Cf. note de service n° 2003-156 du 02/10/2003

Le mouvement complémentaire concerne prioritairement les personnels ayant préalablement participé au mouvement informatisé et qui n'ont pas eu satisfaction, et ceux dont la mutation de leur conjoint a été connue après le 28/02/2004.

Les enseignants souhaitant demander une mutation pour un autre département adresseront **2 courriers distincts à l'inspection académique – division du personnel 1^{er} degré pour le 30 avril 2004.**

- le 1^{er} courrier sera rédigé sous mon couvert à l'attention de monsieur l'inspecteur d'académie du département sollicité et devra comporter une demande d'inéat dans ce département
- le 2^{ème} courrier sera destiné aux services de l'inspection académique de la Haute-Saône et devra comporter une demande d'exéat.

Les deux courriers seront accompagnés de toutes les pièces justificatives nécessaires :

Photocopie intégrale du livret de famille ou attestation de vie maritale établie par la mairie ou un certificat de pacte civil de solidarité (PACS), datée de moins de 3 mois

Une attestation d'emploi du conjoint, datée de moins de 3 mois précisant la date de prise de fonction ou une attestation d'inscription à l'ANPE du département demandé

PERSONNELS

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU CORPS DES INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE

Dans l'attente de la parution au BO de la note de service correspondante, je vous invite à prendre contact dès maintenant avec la division des personnels au 03.84.78.63.11 ; un dossier vous sera transmis dès que possible.

Je vous rappelle la note de service du 7 février 2002 qui précise les conditions à remplir :

- être titulaire dans un corps d'enseignement du premier ou second degré, d'éducation, d'orientation ou de personnels de direction relevant du ministère de l'éducation nationale
- justifier de dix années de services effectifs (les années passées dans différents corps en qualité de titulaire peuvent être cumulées)
- être âgé de 40 ans au moins au 1^{er} janvier 2004.

RAPPEL : LISTE D'APTITUDE CONDUISANT A L'EMPLOI DE DIRECTEUR D'EREA BO n°6 du 5 février 2004- Note de service du 26 janvier 2004

Les dossiers de candidature à l'inscription sur la liste d'aptitude conduisant à l'emploi de directeur d'E.R.E.A. doivent être retournés par la voie hiérarchique à **la division des personnels – Mademoiselle ROURE (03.84.78.63.11) pour le 5 mars 2004**, délai de rigueur.

DEMANDES DE DECOMPTE POUR LA RETRAITE

Seules seront étudiées les demandes de décomptes en vue d'un départ à la retraite en 2005. Ces demandes devront être adressées par écrit à **la division des personnes – Bureau de la protection sociale et des pensions**.

POSTES SUSCEPTIBLES DE SE TROUVER VACANTS AU SEIN DU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT EN ALLEMAGNE

Des postes en Allemagne sont susceptibles d'être vacants.

Les personnels intéressés voudront bien se renseigner auprès de

- madame BONNANS-WEBER : 00 49 771 856 3552
- madame BROTHIER : 00 49 771 856 3558

APPEL A CANDIDATURES – RENTREE 2004

Le Lycée LA FONTAINE- BP 529 – NIAMEY, situé en **République du NIGER** nous signale **4 postes vacants** d'enseignants du 1^{er} degré. Ce sont des postes de résidents, titulaires de l'éducation nationale.

Les dossiers de candidature sont disponibles par e.mail à l'adresse suivante : fontaine@intnet.ne ou par téléphone au (227) 72.21.63. ou par fax : (227) 73.42.43. **jusqu'au 25 février 2004**.

PERSONNELS

DETACHEMENT DANS LE CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2004/2005

J'attire votre attention sur la note de service ministérielle à paraître concernant les demandes de détachement dans le corps des personnels de direction pour l'année scolaire 2004/2005 (décret 2001-1174 du 11 décembre 2001).

Le détachement est prononcé pour trois ans, renouvelable dans la limite de 5 ans.

En application des articles 25 et 26 du décret précité, peuvent être placés en position de détachement dans le grade de personnel de direction :

✱ de 2^{ème} classe :

⇒ Les fonctionnaires de catégorie A justifiant de dix années de services effectifs dans cette catégorie et appartenant :

- soit à un corps de personnels enseignants de l'enseignement du premier ou du second degré ou à un corps de personnels d'éducation ou d'orientation,
- soit à un corps d'administration relevant du ministre chargé de l'éducation nationale dont l'indice brut est au moins égal à 966 (APASU, APC, AASU, AAC).

⇒ Les autres fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, ainsi que les magistrats, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi classé dans la catégorie A ou de même niveau, dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966.

Les candidats doivent justifier de dix années de services effectifs en catégorie A.

✱ de 1^{ère} classe :

⇒ Les fonctionnaires de catégorie A justifiant de dix années de services effectifs dans cette catégorie et appartenant :

- soit à un corps de professeurs agrégés et assimilés, à un corps de professeurs de chaires supérieures ou de maîtres de conférences, à un corps d'inspection ;
- soit à un corps d'administration relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, dont l'indice brut terminal est au moins égal à 985, et qui ont au moins atteint l'indice brut 728 (CASU).

⇒ les autres fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, ainsi que les magistrats, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi classé dans la catégorie A ou de même niveau, dont l'indice brut terminal est au moins égal à 985, qui ont au moins atteint l'indice brut 728.

Les candidats doivent justifier de dix années de services effectifs en catégorie A.

Vous voudrez bien demander **les imprimés de candidature à la division des personnels, au 03.84.78.63.11.**

PERSONNELS

COMPTES PERSONNELS D'ANNUAIRE

Chaque enseignant(e) du département dispose personnellement d'un compte utilisateur ouvert sur les serveurs du Rectorat. Pour accéder à ce compte, il faut connaître son **identifiant personnel** et son **mot de passe**. Jusqu'à présent, ces deux codes (identifiant et mot de passe) ne servaient guère qu'à accéder à un compte de courrier électronique personnel sur ac-besancon.fr, et à enregistrer des demandes de dépannage informatique par internet. Bien peu d'enseignants du département en ont fait usage ...

Mais dans peu de temps, ces mêmes codes serviront dans un grand nombre de situations de la vie professionnelle de chacun. Pour ne citer que deux exemples, ils seront indispensables pour formuler des vœux de changement de poste, ou pour avoir accès aux informations administratives relatives à son déroulement de carrière ou sa retraite.

Il importe donc que **chaque** enseignant du département se préoccupe de connaître dès à présent son identifiant et son mot de passe exacts ...

Votre mot de passe par défaut est VOTRE NUMEN, tout en **majuscules** (attention aux confusions entre la lettre O et chiffre zéro, et entre les lettres L, I, et le chiffre 1).

Quant à votre identifiant, il est constitué de la première lettre de votre prénom, suivi des 7 premières lettres de votre nom.

Si vous êtes Marie-Anne Dupont, votre identifiant sera "mdupont" (tout en **minuscules**).

Voilà pour la théorie. Passons maintenant à la pratique, sous la forme d'une activité collective à organiser dans l'école, ou au calme chez soi devant son ordinateur personnel relié à l'internet :

- 1°) avec Internet Explorer, ouvrir le site <http://annuaire.ac-besancon.fr> ; un identifiant et un mot de passe sont demandés pour pouvoir poursuivre ;

- 2°) vérifier que l'identifiant et le mot de passe que l'on pense avoir sont opérationnels.

Ils le sont s'ils permettent d'accéder à la page suivante du site. Il n'est pas nécessaire pour l'instant d'aller plus loin dans l'exploration, un prochain B.D. vous indiquera ce qu'il est possible de faire sur la page à laquelle on accède de cette manière.

Ainsi, chaque enseignant de l'école vérifie à son tour que ses deux codes personnels "théoriques" fonctionnent bien.

Si l'on n'obtient pas le passage à la page suivante, c'est peut-être que l'un au moins des deux codes est mal saisi (le compte utilisateur en MINUSCULES, et le mot de passe/Numen en MAJUSCULES !), ou que **votre véritable identifiant n'est pas celui que vous croyez**. En effet, il existe peut-être parmi les enseignant(e)s de l'académie une Martine Dupont identifiée également "mdupont", et une Marie Dupont, et un Marcel Dupont ... tous identifiés de même, mais en réalité différenciés par un petit détail que vous ne pouvez pas deviner !

Dans cette situation, envoyez un mail à raip1-70@ac-besancon.fr, en nous indiquant votre nom, votre prénom, votre école et son code RNE (070), nous vous renverrons au plus vite votre identifiant personnel exact.

PERSONNELS

MAINTENANCE ET DÉPANNAGE INFORMATIQUE DES ÉCOLES

Le RAIP 1^{er} degré a été mis en place depuis 2002 pour assurer le suivi technique des ordinateurs qui sont installés dans toutes les écoles du département, et aider à l'usage pédagogique de ce matériel dans le cadre des TICE.

Sur le plan strictement technique, il ne s'agit pas d'un dispositif destiné à réparer des ordinateurs en panne. Lorsque vous faites appel au RAIP, son technicien est en mesure de faire un diagnostic de la panne et d'envisager avec vous la meilleure manière d'y remédier. Si la panne matérielle est grave (disque dur hors service, ordinateur qui ne s'allume plus, routeur définitivement silencieux, etc.), et que la réparation exige une intervention lourde, c'est la commune - propriétaire du matériel - qui fait appel au réparateur de son choix, en faisant jouer la garantie le cas échéant.

Si la panne est logicielle (internet ne répond plus, l'école ne reçoit plus de courrier électronique, etc.), ou si le dysfonctionnement matériel est sans gravité, le technicien du RAIP peut effectuer un dépannage à distance par télé-maintenance, ou se rendre sur place, ou faire déplacer dans l'école l'animateur TICE de la circonscription, qui fera le nécessaire pour rétablir le fonctionnement normal de l'équipement ou établira le diagnostic définitif.

COMMENT SIGNALER UN PROBLÈME AU RAIP 1^{er} DEGRÉ

Lors de leur passage dans les écoles, les animateurs TICE de circonscription découvrent souvent des problèmes qui n'ont jamais été signalés. Ou bien le RAIP apprend que depuis plusieurs semaines (ou mois !) telle école ne reçoit plus de courrier électronique ...

Cette situation ne devrait pas se produire, puisque le RAIP offre un dispositif d'assistance **gratuit** et à votre écoute **en permanence** !

Les modalités d'appel du RAIP 1^{er} degré sont les suivantes :

1) Par téléphone :

Un numéro d'appel unique centralise les demandes de dépannage 7 jours sur 7, et 24 h sur 24 (sur répondeur en dehors des jours et heures ouvrables ...) :

en composant le **03 81 65 49 00**, vous êtes mis en relation avec une personne qui prend note de votre demande, et la transmet au technicien du RAIP 1^{er} degré, qui reprend contact avec vous au jour et à l'heure de votre choix.

Pour utiliser ce service téléphonique, munissez-vous de votre code contact si vous l'avez déjà obtenu (ce code vous est attribué personnellement lors de votre première demande d'intervention, et il faut le conserver pour les demandes suivantes, qui se déroulent alors plus vite).

Dans quelques semaines, ce dispositif subira sans doute des aménagements qui rendront son fonctionnement plus convivial.

2) Par l'internet :

Cette adresse : <http://assistance.ac-besancon.fr> vous permet d'utiliser Internet Explorer pour solliciter un dépannage. Pour accéder à la page où vous décrirez votre problème, il vous faut entrer VOTRE IDENTIFIANT et VOTRE MOT DE PASSE (numen) PERSONNELS : il s'agit justement de ceux dont nous avons parlé plus haut, sous le titre " comptes personnels d'annuaire ".

N'entrez pas les identifiants et mots de passe de l'école : ça ne fonctionnerait pas ! Le principe est : **le demandeur saisit SES PROPRES CODES**. Il n'est pas nécessaire que ce soit le directeur ou la directrice de l'école qui formule la demande de dépannage.

Le technicien du RAIP 1^{er} degré recevra cette demande dans les minutes qui suivent et vous rappellera.

3) Par e-mail :

Exceptionnellement, vous pouvez encore communiquer avec le RAIP 1^{er} degré par courrier électronique à l'adresse **raip1-70@ac-besancon.fr**

Le technicien qui recevra votre demande reprendra contact avec vous.

Le technicien du RAIP 1^{er} degré, Nicolas Girardin, traite les demandes du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h 15.

Dans tous les cas : n'appellez pas directement votre animateur TICE de circonscription **sauf** pour des demandes pédagogiques !

EXAMENS ET CONCOURS

L'INSPECTION ACADEMIQUE DE LA HAUTE-SAONE COMMUNIQUE:

EXAMEN DU CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE

Les inscriptions auront lieu du

LUNDI 16 FEVRIER au VENDREDI 26 MARS inclus

à l'INSPECTION ACADEMIQUE DE LA HAUTE-SAONE

division des examens et concours
5, Place Beauchamp - BP 419 - 70013 VESOUL Cédex

Cet examen qui s'adresse aux candidats ***non titulaires d'un diplôme*** et qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire durant l'année civile en cours, aura lieu le

JEUDI 13 MAI 2004

pour les candidats individuels scolaires (*élèves des IMP-IMPRO ,centres éducatifs spécialisés, 4^{ème} AS ALEFPA*)

Pour les candidats soumis **au contrôle en cours de formation** en français et mathématiques (3^{ème} d'insertion, SEGPA, EREA) ainsi que **pour les candidats stagiaires** (jeunes ou adultes- CIPPA) l'épreuve orale avec dossier de stage aura lieu le :

VENDREDI 14 MAI 2004

Pour retirer les dossiers d'inscription et obtenir tous les renseignements complémentaires utiles s'adresser à la division des examens et concours – téléphone : 03.84.78.63.16.

INFORMATIONS DIVERSES

Enseignement des langues vivantes

Le Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP) offre un site internet dédié aux langues vivantes à l'école primaire :

www.primlangues.education.fr

Il constitue une ressource essentielle pour accompagner l'introduction de l'enseignement de cette discipline dans le premier degré. Il a à la fois une vocation d'information, de portail, de centre de documentation et d'outil de dialogue et de questionnement. Il propose de nombreux documents validés par l'inspection.

Une lettre d'information, portant sur l'actualité des langues dans le premier degré, est adressée chaque mois aux internautes. Pour la recevoir, il suffit de s'inscrire préalablement à l'adresse suivante :

<http://www.primlangues.education.fr/php/lettre-information.php>

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ACTION CULTURELLE

CULTURE SCIENTIFIQUE :

Le passage de VENUS devant le soleil est un phénomène exceptionnel : il se produit deux fois en huit ans, puis, disparaît pendant plus d'un siècle. Or **le 08 juin 2004** – puis le **06 juin 2012**, peu après le lever du soleil, va débiter ce spectacle extraordinaire ; le minuscule disque noir de Vénus va se découper pendant plusieurs heures sur la surface éblouissante de notre astre du jour.

Moyennant quelques précautions indispensables, mais faciles à prendre, il sera possible de permettre à nos élèves de suivre cet événement grandiose.

Pour profiter pleinement de cette observation, il faudra la préparer. Si vous souhaitez participer avec vos élèves à l'observation et, pour cela, obtenir de l'aide, contactez :

Pierre MAGNIEN,
Responsable académique culture scientifique et technique
ACTION CULTURELLE . RECTORAT

Mail : pierre.magnien@besancon.fr

INFORMATIONS DIVERSES

PRATIQUE DU BASKET A L'ECOLE

CONVENTION M.E.N. – F.F.B.B.

Dans le cadre de la convention signée entre le ministère de l'éducation nationale et la fédération française de basket-ball, cette dernière par le biais des structures locales (clubs) est autorisée à apporter aux écoles, qui en font la demande, son aide en prêts de matériels, utilisation d'installations, documents pédagogiques, aide technique.

Une mallette pédagogique peut être mise à votre disposition comme outil pédagogique pour réaliser un cycle basket.

CONTENU DE LA MALLETTE :

- le Minibasket en maternelle (4 séances vidéo avec fiches descriptives des 4 séances + projet interdisciplinaire)
- ↪ **4 CD ROMS** ➤ le Minibasket en cycle 2 (CP) (6 séances vidéo avec fiches descriptives des 4 séances + projet interdisciplinaire)
- le Minibasket en cycle 3 (CM1) (6 séances vidéo avec fiches descriptives des 4 séances + projet interdisciplinaire)
- une fête scolaire du Minibasket (organisation d'une rencontre de fin de cycle TS ou HTS)
- ↪ **Le cahier pédagogique FFBB**
- ↪ **Le document pédagogique de Lorraine**

Pour cela, retourner la fiche d'intention jointe en annexe à votre conseiller pédagogique de circonscription.

La mallette sera déposée dans votre école par un membre du club ou par monsieur ROTA, cadre technique de la FFBB, qui sera à votre disposition pour présenter les documents et les expliciter.

Rappel : la pratique du basket doit se faire dans le cadre du projet pédagogique de l'enseignant. Toute intervention d'un cadre technique de la fédération se fera selon la procédure habituelle (agrément – projet pédagogique – convention). Les interventions seront limitées à 3 par cycle de travail.

INFORMATIONS DIVERSES

PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS – 1^{er} degré

Rentrée scolaire 2004 - 2005

Si vous souhaitez faire fonctionner un atelier artistique, organiser une classe culturelle ou mettre en œuvre une classe à PAC au cours de l'année scolaire 2004-2005, vous voudrez bien compléter le document ci-dessous et le retourner à l'inspection académique :

Division des élèves et de la pédagogie (service DEPE)

pour le lundi 8 mars 2004 au plus tard

Recensement des projets artistiques et culturels – 1^{er} degré (intentions)

Rentrée scolaire 2004 - 2005

Sous réserve de reconduction des dispositifs

Circonscription :

Ecole :n° téléphone :

Nombre de classe(s)* :Niveau :

Nom de l'enseignant :

➤ Atelier artistique]..... Classe culturelle]..... Classe à PAC

arts plastiques

photographie

danse

théâtre

musique

autre (à préciser) :

S'agit-il d'une : ouverture ou reconduction

Pour les classes à P.A.C., les élèves concernés ne devront pas avoir bénéficié d'un projet de ce type au cours des années précédentes dans le même niveau d'enseignement (maternelle – élémentaire).

Selon la circulaire parue au BO n°40 du 30/10/03, les ateliers artistiques ne concerneraient plus le 1^{er} degré mais le projet académique peut retenir ce dispositif dans ses priorités et vous en serez informés.

Observations :

FICHE D'INTENTIONS BASKET ECOLE



A envoyer à votre
**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE
CIRCONSCRIPTION**



Ecole Primaire ou Maternelle:

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Représentée par :

Nom : _____

Prénoms : _____

Tel : _____

Email : _____

Fonction : _____

Signature

Cachet

COMITE 70 DE BASKET:

CLUB _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Représentée par :

Nom : _____

Prénoms : _____

Tel : _____

Email : _____

Fonction : _____

Signature

Cachet

L'école souhaite faire pratiquer le Minibasket :

Classes Concernées :

Maternelle : Petite section Moyenne Section Grande Section

Primaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2

Pendant le temps scolaire : Oui Non Péri-scolaire : Oui Non

Nombre total d'élèves concernés :

Nombre de séances programmées par classe :

Aide prévue par le Comité ou le Club :

Le partenariat Ecole- club existait - il auparavant : Oui Non

Prêt de ballons Prêt de paniers Mise à disposition d'un gymnase

Prêt de dossards Prêt de plots Prêt de cerceaux

Mise à disposition d'un intervenant « basket » si oui Nombre de séances : _____ / classe

Organisation d'une rencontre inter-classe dans l'école Date : _____

Participation à une rencontre inter-écoles Date : _____

L'expédition de cette **FICHE D'INTENTIONS** à votre conseiller pédagogique de circonscription déclenchera l'envoi à l'école des **4 CD ROM PEDAGOGIQUES « le Minibasket à l'école »**

ACADEMIE DE BESANCON

INSPECTION ACADEMIQUE DE LA HAUTE-SAÔNE

RESULTATS DE L' EVALUATION NATIONALE

Classe de sixième

Année scolaire 2003-2004

Janvier 2004

ACADEMIE DE BESANCON
INSPECTION ACADEMIQUE DE LA HAUTE-SAONE

RESULTATS DE L'EVALUATION NATIONALE

Année scolaire 2003-2004

1. Evaluation 1^{ère} année du cycle des approfondissements

Le taux de réponse étant trop faible les données ne sont pas exploitables.

2. Evaluation sixième

1.1 Français

1.1.1 Résultats 2003

	Comprendre un texte	Maîtriser outils de la langue	Produire un texte	Score moyen global
Score département en %	70.5 %	62.7 %	64.2 %	66.5 %
Score nationaux en %	70.0 %	61.1 %	62.9 %	65.5 %
Ecart	0.5 %	1.6 %	1.3 %	1 %

1.1.2 Evolution depuis 1999

	Ecart en 99 %	Ecart en 2000 %	Ecart en 2001 %	Ecart en 2002 %	Ecart en 2003 %
Comprendre un texte	- 1.7 %	0.9 %	0.6 %	1.4 %	0.5 %
Maîtriser outils de la langue	1%	1.2 %	2.2 %	0.8 %	1.6 %
Produire un texte	1 %	2 %	1.9 %	- 0.3 %	1.3 %
Score global moyen	0.4 %	1.2 %	1.3 %	- 0.4 %	1 %

1.2 Mathématiques

	Numérotation et écriture des nombres	Problèmes numériques	Traitement de l'information	Traitements opératoires	Travaux géométriques	Score moyen global
Scores départementaux	63.7 %	64.7 %	63.9 %	68.9 %	63.3 %	65.2 %
Scores nationaux en %	60.6 %	62.6 %	62.1 %	67.2 %	59.6 %	62.3 %
Ecart en %	3.1 %	2.1 %	1.8 %	1.7 %	3.7 %	2.9 %

1.2.1 Evolution depuis 1999

	Ecart en 99 %	Ecart en 2000 %	Ecart en 2001 %	Ecart en 2002 %	Ecart en 2003 %
Numérotation et écriture des nombres	3.3 %	2.7 %	5.9 %	2 %	3.1 %
Problèmes numériques	.7 %	3.2 %	1.9 %	- 2 %	2.1 %
Traitement de l'information	1.3 %	1.5 %	2.3 %	0.4 %	1.8 %
Traitements opératoires	2.5 %	3.0 %	2.0 %	0.8 %	1.7 %
Travaux géométriques	3 %	2.7 %	3.1 %	0.2 %	3.7 %
Score moyen global	2.5 %	2.7 %	2.6 %	0.7 %	2.9 %

EVALUATION NATIONALE 6ème

Collège	Effectifs	FRANCAIS				MATHEMATIQUES						
		Comprendre un texte	Maîtriser outils de la langue	Produire un texte	Score moyen global	Numér; et écriture des nombres	Problèmes numériques	Traitement de l'information	Traitements opératoires	Travaux géométriques	Score moyen global	Moyenne maths + français
District de Vesoul	1026	71,3%	63,4%	63,1%	66,9%	64,5%	67,7%	65,2%	70,2%	65,5%	67,1%	67,0%
District de Gray	554	69,7%	61,2%	64,0%	65,6%	62,2%	61,7%	62,2%	65,7%	63,4%	63,4%	64,5%
District de Lure-Luxeuil	1174	70,2%	62,8%	65,2%	66,6%	63,6%	63,6%	63,6%	69,3%	61,4%	64,4%	65,5%
Haute Saône	2754	70,5%	62,7%	64,2%	66,5%	63,7%	64,7%	63,9%	68,9%	63,3%	65,2%	65,8%
France		70,0%	61,1%	62,9%	65,5%	60,6%	62,6%	62,1%	67,2%	59,6%	62,3%	63,9%

Année scolaire 2003-2004

EVALUATION NATIONALE 6ème

DISTRICT DE VESOUL

Collège	Effectifs	FRANCAIS					MATHEMATIQUES						
		Comprendre un texte	Maîtriser outils de la langue	Produire un texte	Score moyen global		Numération/écriture des nombres	Problèmes numériques	Traitement de l'information	Traitements opératoires	Travaux géométriques	Score moyen global	Moyenne maths + français
Score Total		38	29	18	85		17	6	16	18	21	78	156
FAVERNEY	91	69,3%	57,2%	53,8%	61,9%		62,7%	64,3%	57,3%	67,0%	56,4%	61,0%	61,5%
JUSSEY	109	69,8%	60,1%	56,9%	63,8%		64,7%	64,2%	62,7%	66,2%	62,8%	64,1%	64,0%
NOIDANS	111	73,9%	66,0%	66,7%	69,7%		63,3%	69,2%	67,6%	71,9%	65,6%	67,2%	68,5%
RIOZ	138	71,1%	65,2%	67,3%	68,3%		61,1%	72,0%	67,0%	69,5%	66,2%	66,5%	67,4%
SCEY SUR SAONE	150	70,8%	61,2%	64,9%	66,3%		61,7%	67,1%	63,4%	67,4%	65,7%	64,9%	65,6%
VESOUL BREL	120	66,7%	60,2%	60,2%	63,1%		65,6%	61,2%	66,4%	72,8%	64,7%	66,8%	65,0%
VESOUL GEROME	133	72,4%	66,9%	64,0%	68,8%		72,4%	73,6%	69,7%	75,9%	73,6%	73,1%	71,0%
VESOUL MACE	174	74,5%	67,2%	65,9%	70,2%							70,1%	70,2%
Bassin de Vesoul	1026	71,3%	63,4%	63,1%	66,9%		64,5%	67,7%	65,2%	70,2%	65,5%	67,1%	67,0%
Haute Saône (Public)	2754	70,5%	62,7%	64,2%	66,5%		63,7%	64,7%	63,9%	68,9%	63,3%	65,2%	65,8%
France		70,0%	61,1%	62,9%	65,5%		60,6%	62,6%	62,1%	67,2%	59,6%	62,3%	63,9%

Année scolaire 2003-2004

EVALUATION NATIONALE 6ème

DISTRICT DE GRAY

Collège	FRANCAIS					MATHEMATIQUES							
	Effectifs	Comprendre un texte	Maîtriser outils de la langue	Produire un texte	Score moyen global	Numération/écriture des nombres	Problèmes numériques	Traitement de l'information	Traitements opératoires	Travaux géométriques	Score moyen global	Moyenne maths + français	
SCORE total		38	29	18	85	17	6	16	18	21	78	156	
CHAMPLITTE	43	71,9%	59,9%	70,0%	67,4%	69,1%	69,7%	68,9%	70,5%	74,0%	70,7%	69,1%	
DAMPIERRE/SALON	74	69,4%	62,0%	65,1%	66,0%	56,5%	61,0%	56,2%	64,3%	55,5%	58,3%	62,2%	
GRAY DELAUNAY	101	66,3%	56,7%	59,6%	61,6%	63,1%	54,8%	57,9%	62,1%	56,6%	59,4%	60,5%	
GRAY ROME	96	70,4%	61,4%	65,8%	66,3%						64,1%	65,2%	
GY	80	70,5%	61,9%	55,5%	64,4%	59,3%	62,7%	62,0%	64,8%	66,4%	63,3%	63,9%	
MARNAY	96	70,8%	62,5%	69,0%	67,6%	66,4%	61,4%	67,2%	70,4%	69,5%	67,9%	67,8%	
PESMES	64	70,3%	64,8%	66,1%	67,5%	60,2%	67,4%	64,1%	64,1%	63,0%	63,2%	65,4%	
District de Gray	554	69,7%	61,2%	64,0%	65,6%	62,2%	61,7%	62,2%	65,7%	63,4%	63,4%	64,5%	
Haute Saône Public	2754	70,5%	62,7%	64,2%	66,5%	63,7%	64,7%	63,9%	68,9%	63,3%	65,2%	65,8%	
France		70,0%	61,1%	62,9%	65,5%	60,6%	62,6%	62,1%	67,2%	59,6%	62,3%	63,9%	

Année scolaire 2003-2004

EVALUATION NATIONALE 6ème

DISTRICT DE LURE-LUXEUIL

Collège	FRANCAIS					MATHEMATIQUES						
	Effectifs	Comprendre un texte	Maîtriser outils de la langue	Produire un texte	Score moyen global	Numération/écriture des nombres	Problèmes numériques	Traitement de l'information	Traitements opératoires	Travaux géométriques	Score moyen global	Moyenne maths + français
SCORE Total		38	29	18	85	17	6	16	18	21	78	156
CHAMPAGNEY	145	69,7%	63,0%	70,2%	67,5%	66,9%	64,5%	62,5%	69,7%	57,4%	63,9%	65,7%
FAUCOGNEY	56	69,4%	64,3%	64,6%	66,7%	62,6%	64,6%	62,5%	68,2%	63,5%	64,3%	65,5%
FOUGEROLLES	65	64,7%	60,7%	61,3%	62,6%	60,5%	58,5%	60,2%	68,9%	57,1%	61,3%	62,0%
HERICOURT	166	72,5%	64,9%	65,6%	68,5%	65,0%	66,5%	66,3%	71,7%	66,6%	67,3%	67,9%
LURE MORTARD	195	71,9%	63,7%	63,3%	67,3%						64,5%	65,9%
LUXEUIL.ROSTAND	94	70,7%	61,1%	66,4%	66,5%	63,6%	64,5%	68,3%	71,1%	65,2%	66,8%	66,7%
LUXEUIL.MATHY	99	75,3%	69,6%	73,8%	73,1%	68,6%	68,7%	68,0%	70,5%	65,8%	68,2%	70,7%
MELISEY	99	71,6%	62,6%	69,2%	68,0%	64,9%	61,4%	63,7%	67,4%	64,3%	64,8%	66,4%
SAINT LOUP	106	66,9%	60,0%	63,4%	63,8%	57,3%	62,3%	59,3%	68,9%	58,0%	60,9%	62,4%
VAUVILLERS	62	67,3%	60,5%	54,2%	62,2%	57,8%	59,8%	62,6%	67,2%	55,3%	60,4%	61,3%
VILLERSEXEL	87	65,4%	56,0%	57,5%	60,6%	63,5%	59,7%	59,5%	65,6%	56,5%	61,0%	60,8%
District de Lure-Luxeuil	1174	70,2%	62,8%	65,2%	66,6%	63,6%	63,6%	63,6%	69,3%	61,4%	64,4%	65,5%
Haute Saône (public)	2754	70,5%	62,7%	64,2%	66,5%	63,7%	64,7%	63,9%	68,9%	63,3%	65,2%	65,8%
France		70,0%	61,1%	62,9%	65,5%	60,6%	62,6%	62,1%	67,2%	59,6%	62,3%	63,9%

Année scolaire 2003-2004

EVALUATION NATIONALE 6ème - J'ADE

Année scolaire 2003-2004

COLLEGE	EFFECTIFS	FRANCAIS				MATHEMATIQUES							
		Comprendre un texte	Maîtriser les outils de la langue	Produire un texte	Score moyen globale	Rechercher l'information, l'interpréter, la reformuler	Produire une réponse, la justifier	Analyser une situation, organiser une démarche	Appliquer une technique	Appliquer directement, utiliser une connaissance	Score moyen global	Moyenne mathématiques et français	
Score total		38	29	18	85	8	11	29	7	23	78	81,5	
GRAY Romé de l'Isle	96	70,4%	61,4%	65,8%	66,3%	63,2%	61,9%	61,9%	76,5%	64,7%	64,1%	65,2%	
LURE Mortard	195	71,9%	63,7%	63,3%	67,3%	63,2%	61,5%	61,9%	71,7%	67,6%	64,5%	65,9%	
VESOUL Jean Macé	174	74,5%	67,2%	65,9%	70,2%	67,2%	62,9%	70,2%	75,5%	73,0%	70,1%	70,2%	
TOTAL J'ADE	465	72,6%	64,5%	64,8%	68,2%	64,7%	62,1%	65,0%	74,1%	69,0%	66,5%	67,3%	
France		70,0%	61,1%	62,9%	65,5%	61,7%	58,4%	61,4%	71,2%	62,9%	62,3%	63,9%	

ORIENTATION AU COURS ET A L'ISSUE DU CYCLE ELEMENTAIRE
RAPPEL DES PROCEDURES ET INSTRUCTIONS

ANNEE SCOLAIRE 2003 - 2004

TEXTES DE REFERENCE

(BO spécial n° 9 du 3 octobre 1991)

- Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 - Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.
- Circulaire n° 90-039 du 15.02.90 - Le projet d'école.
- Note de service n° 91-065 du 11 mars 1991 - Application du décret du 6 septembre 1990 - Modalité de progression des élèves et procédures de dialogue avec les parents - Rôle du conseil des maîtres de cycle.
- Note du 11 mars 1991 - Orientation pour la mise en œuvre de la nouvelle politique pour l'école.

(BO spécial n°5 du 9 mars 1995.)

- Arrêté du 22.2.95 - Programmes de l'école primaire, rentrée 1995.

1 - PROCEDURE

- Le conseil des maîtres du cycle examine régulièrement la progression des élèves.
- Lorsqu'à l'issue du cycle, le conseil des maîtres du cycle estime que les compétences nécessaires sont acquises (ou peuvent être achevées dans le cycle suivant), il prononce le passage dans le cycle suivant.
- Lorsqu'à l'issue de la première année d'école élémentaire ou à l'issue de la deuxième année du cycle III, l'enfant a acquis les compétences de fin de cycle, le conseil des maîtres propose le passage dans le cycle suivant. Les parents peuvent également demander que le cas de leur enfant soit examiné en ce sens.
La proposition du conseil des maîtres est préparée par une rencontre avec les parents. Le directeur la notifie par écrit aux parents. La réponse écrite des parents doit parvenir à l'école dans un délai de 15 jours. En cas d'accord ou de non réponse, la proposition devient décision.
- Lorsque le conseil des maîtres estime qu'il est de l'intérêt de l'élève de prolonger d'un an sa scolarité dans le cycle, une rencontre est organisée entre les parents et un maître du cycle ou le directeur.
Le conseil des maîtres fait ensuite éventuellement une proposition d'allongement de cycle que le directeur transmet par écrit aux parents. Les parents disposent d'un délai de 15 jours pour répondre. S'ils ne répondent pas ou s'ils acceptent la proposition, la proposition devient décision.
- Cas particulier du passage vers le cycle d'observation des collèges. Les réunions d'harmonisation doivent favoriser la continuité CM2-6ème. C'est après les réunions d'harmonisation que le conseil des maîtres formulera ses propositions.

PROCEDURES DE RECOURS

- En cas de désaccord avec la proposition du conseil des maîtres du cycle, les parents peuvent dans un **délai de 15 jours** formuler un recours auprès de l'Inspecteur d'Académie. Vous voudrez bien les informer de ce droit. Ils adresseront à l'Inspecteur de l'Education Nationale, sous votre couvert, leur recours à l'aide de la notification de la proposition d'orientation prévue à cet effet, accompagné de tous les éléments qu'ils jugent utiles ainsi que le dossier d'admission en 6ème complet pour les élèves de CM2.
- Les cas des élèves de 12 ans ou plus, qu'ils aient ou non suivis le CM2, devront être examinés en conseil des maîtres et présentés en commission d'harmonisation ou en CCPE.

Je vous demande d'être particulièrement attentif à la qualité du dialogue avec les parents. Un choix d'orientation n'est bénéfique à un enfant que s'il est compris et accepté par l'enfant et sa famille. Il vous appartient d'entendre le point de vue des parents et de votre côté de leur présenter clairement la situation de l'enfant. Je vous rappelle que la proposition d'allongement de scolarité doit non seulement être ainsi préparée mais également motivée dans la proposition écrite transmise aux parents.

2 - DOSSIERS 6^{ème}

A - FINALITE DE CE DOSSIER

Ce dossier est avant tout un document de liaison entre l'école, la famille et le collège. Il sera présenté et commenté lors des réunions d'harmonisation puis exploité par le principal et les professeurs du collège d'accueil. Seules les informations réellement utiles y figurent et la simplification a pour objet d'éviter la répétition d'informations semblables.

B - ELEMENTS CONSTITUTIFS

- Une chemise - dossier

Recto :

- Etat civil, vœux des familles (langue, régime)
- Proposition d'orientation du conseil des maîtres, réponse de la famille, décision de l'I.A. en cas de recours.

Verso :

- Résultats scolaires: 18 champs de compétence sont reproduits: le maître de CM2 cochera **seulement** ceux pour lesquels l'enfant éprouve encore des difficultés et qui requièrent donc un renforcement des acquisitions au collège.

- Une fiche individuelle confidentielle

Recto :

- Etat civil
- Cursus scolaire.

Verso :

- Durée et nature de la scolarisation pré - élémentaire.
- Conditions de vie familiale.

- **Le cahier mensuel du CM2** (ou ceux du cycle III) ou un dossier comportant les évaluations régulières effectuées au cours du cycle III.

- **Le livret scolaire du cycle III** : Les professeurs de collège auront un aperçu complet des connaissances et compétences étudiées au cours du cycle et du niveau d'acquisition de l'élève.

- **Une fiche de liaison** entre l'école et la famille, adressée à celle-ci à l'issue des réunions d'harmonisation. En cas de proposition de maintien en cycle III, elle permettra à la famille de faire connaître sa position (appel ou acceptation).

- **Une fiche passerelle CM2/6ème**, rappelant le parcours de l'élève en langue vivante (cf. B.D. n° 10 du 7 juin 1999).

C - INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES

Chaque maître de CM2 préparera une liste alphabétique des élèves. En face du nom des élèves, sont prévues trois colonnes :

- passage au collège.
- maintien à l'école primaire.
- autres orientations.

Ces colonnes seront remplies après la réunion d'harmonisation et la réunion du Conseil des maîtres du Cycle III. Deux exemplaires de cette liste seront transmis à l'I.E.N. de la circonscription.

Sur la base des renseignements statistiques en ma possession, il sera envoyé à chaque école autant de chemises - dossiers, de fiches individuelles confidentielles qu'il a été recensé d'élèves de CM2. Un complément peut être demandé à la DEPE / Service Scolarité de l'I.A. (poste 321).

Dès réception des pochettes, elles seront transmises aux familles pour qu'elles remplissent clairement les parties qui les concernent (partie supérieure au recto de la pochette).

Ces dossiers devront être complets pour la réunion d'harmonisation CM2/6è à laquelle les maîtres de CM2 seront convoqués par l'I.E.N. de la circonscription.

3 - DEROGATIONS DE SECTEUR

Le principe de l'affectation des élèves consiste en leur admission dans le collège du secteur scolaire de la **commune de résidence**. C'est le **domicile de la famille** qui détermine le collège du secteur de rattachement et non l'école fréquentée.

Les seules dérogations de secteur scolaire susceptibles d'être accordées, le sont par l'Inspecteur d'Académie et doivent être dûment motivées (circonstances exceptionnelles, situation sociale difficile, choix de la langue vivante 1, demandes d'internat ...).

Je vous précise, par ailleurs, qu'il n'y a pas lieu d'établir des demandes de dérogation pour un établissement privé, et que la demande d'inscription doit être formulée directement auprès de ce dernier.

ETABLISSEMENT ET TRANSMISSION DES DEMANDES

Les demandes de dérogation de secteur pour une entrée en 6ème à l'intérieur et hors du département seront établies en un seul exemplaire. Il appartiendra aux familles de transmettre les demandes, une fois remplies et dûment motivées, au directeur d'école.

Il est bien entendu qu'à chaque étape de la procédure, les demandes devront être revêtues d'un **avis circonstancié** avant transmission.

COMMANDE D'IMPRIMES

Les imprimés de demande de dérogation de secteur doivent être commandés dès à présent à l'Inspection Académique - DEPE / Service Scolarité (poste 321).

SECTEUR SCOLAIRE : PRECISIONS

Ville de Vesoul :

La ville de Vesoul est désormais sectorisée et chacun des trois collèges de la ville a un secteur de recrutement très précis.

- **Secteur du collège Jacques Brel :**
 - . toutes les rues situées au nord-est de la R.N. 19 et de la rue du 23^{ème} RIF.
- **Secteur du collège Gérard :**
 - . l'avenue Aristide Briand
 - . la rue Georges Genoux
 - . la rue Paul Morel
 - . toutes les rues situées au nord des rues ci-dessus et au nord du Durgeon.
- **Secteur du collège Jean Macé :**
 - . toutes les rues situées au sud de l'avenue Aristide Briand, de la rue Georges Genoux, de la rue Paul Morel et au sud du Durgeon.

**L'inspecteur d'académie,
B. COLINET**

**CALENDRIER DES OPERATIONS D'ORIENTATION ET D'AFFECTION
AU COURS ET A L'ISSUE DU CYCLE ELEMENTAIRE (2003/2004)**

<u>DATES LIMITES</u>	ORIENTATION EN COURS ET EN FIN DE CYCLE	DEROGATIONS DE SECTEUR
Vendredi 26 mars 2004	Commande de dossiers	Commande d'imprimés
Vendredi 9 avril 2004	Retour des dossiers complétés par les familles aux écoles	Transmission des demandes par les familles aux écoles
Lundi 10 mai 2004		Transmission des demandes par les écoles aux IEN
Vendredi 14 mai 2004	Réunions d'harmonisation pour les CM2 et les élèves de 12 ans et plus des autres cours	Transmission des demandes par les IEN aux collèges de secteur
Mardi 18 mai 2004	Propositions notifiées aux familles par les directeurs d'écoles	
Vendredi 21 mai 2004		Transmission des demandes par les collèges de secteur aux collèges demandés
Vendredi 28 mai 2004		Transmission par les collèges demandés à l'IA
Mardi 01^{er} juin 2004	Réponse des familles à l'école	
Vendredi 4 juin 2004	Transmission par les écoles aux IEN des recours et des dossiers d'admission en 6 ^{ème}	
Mercredi 9 juin 2004		<u>COMMISSION D'AFFECTION</u>
Jeudi 10 juin 2004	Envoi par les IEN à l'IA des recours et des dossiers avec avis	
Vendredi 11 juin 2004	<u>COMMISSION D'APPEL</u>	